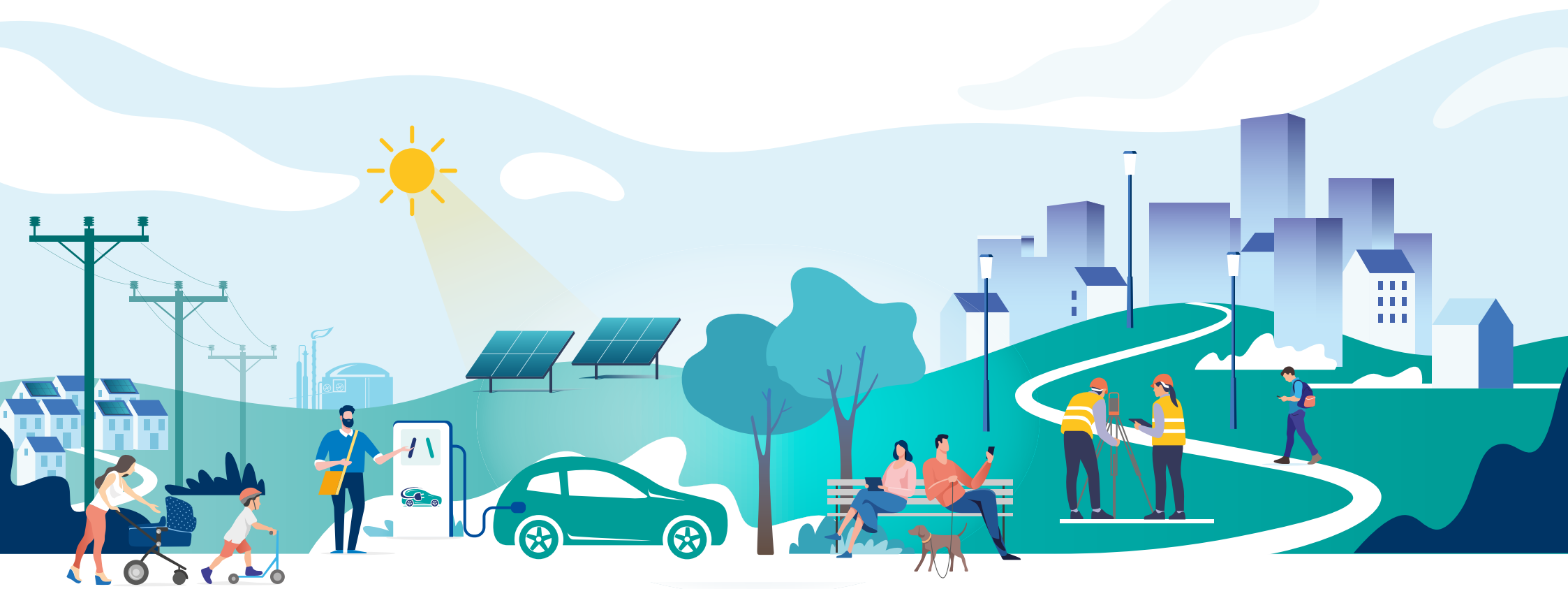


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 8

- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE



GAZ 16

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 22

- Données générales
- Achats Groupe Electricité
- Achat Groupe Gaz



MDE 26

- CEE
- CEP
- EMIT



ENR 30

- Solaire
- Méthanisation
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 32

- SEYMABORNE



AMO 36

- AMO
- Levers topo
- Diag Amiante



SIG 38

- Le portail
- Syncom



Fonctionnement du SEY 40

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- L'organisation face au covid
- La communication



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
Octobre 2022

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél. : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr
www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Laurent RICHARD, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,
Michèle GAVOIS-MAGE
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS,

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 850 exemplaires.



Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule
Vice-Président du Conseil départemental

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers adhérents et chers collègues,

Malgré un contexte sanitaire toujours délicat en 2021, l'activité du SEY a été particulièrement dense comme l'atteste le présent rapport que j'ai le plaisir de vous adresser.

Le SEY continue de défendre en priorité l'intérêt de ses 201 communes et de les accompagner dans la maîtrise d'Énergie. L'expertise, l'écoute et la réactivité sont les maître-mots de nos actions tous les jours afin de permettre aux communes d'opter pour les meilleurs choix en matière énergétique et de les aider pour les travaux nécessaires.

Si le SEY a toujours eu à cœur de placer sa mission historique de distribution publique d'électricité et de gaz au centre de ses actions, il se consacre également aujourd'hui aux principaux enjeux du changement climatique, avec comme objectif de créer un territoire durable avec une gestion « responsable » et moins coûteuse des énergies qu'il utilise.

Qu'il s'agisse du marché relatif aux audits des installations thermiques des bâtiments communaux, de la poursuite du déploiement gratuit pour les communes du réseau de Bornes de recharge « SEYmaborne », de l'accompagnement des communes en matière d'efficacité énergétique, ou de l'étude et réalisation de nombreux projets photovoltaïques ou de méthanisation..., le SEY poursuit son action pour faire de la transition énergétique un véritable enjeu de développement durable.

En 2021, le syndicat a redoublé son implication dans la Transition Énergétique aux côtés des collectivités avec notamment :

- La création de la régie SEY Énergies Renouvelables pour le développement du solaire photovoltaïque gratuitement dans les communes
- Le soutien accru aux projets d'Efficacité énergétique
- Une assistance sur de nouvelles aides en matière d'éclairage public

L'actualité nous confirme que nous avons eu raison de mettre l'accent depuis plusieurs années déjà dans le domaine des économies d'énergie (fossiles particulièrement). Les augmentations sans précédent des coûts de l'énergie pour nos collectivités nous imposent d'aller encore plus loin et plus vite pour réaliser des économies, étant entendu que l'énergie la moins chère sera toujours celle que l'on évitera de consommer.

Ces actions qui contribuent au rayonnement des Yvelines et d'une partie du Val d'Oise n'auraient pu aboutir sans votre soutien et votre confiance, vous les collectivités adhérentes, vous les membres du Bureau et du Comité ; je tiens à vous en remercier tout particulièrement. Mes remerciements s'adressent à toute l'équipe du SEY pour sa mobilisation et son investissement.

Bonne lecture !



LES TEMPS FORTS 2021

1^{er} Janvier

Nouveau marché subséquent d'achat pour le gaz naturel et l'électricité

Les seconds marchés subséquents d'achat de gaz naturel et d'électricité ont commencé pour une période de fourniture du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.



ÉLECTRICITÉ

170

3 922

97



Le marché électricité est divisé en deux lots :

- **Lot 1** : Les contrats, dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, C2, C3 et C4.
- **Lot 2** : Les contrats, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, C5.

Lot 1 attribué à :



Lot 2 attribué à :



GAZ

103

837

122



Le marché gaz a été attribué à :



11 Février

Création du SPIC « SEY ENERGIES RENOUVELABLES »



Le SEY acteur majeur de la transition énergétique sur le territoire des Yvelines a souhaité renforcer son action auprès de ses collectivités adhérentes.

Pour développer sur son territoire l'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables (en réalisant notamment des projets solaires photovoltaïques sur le patrimoine public de ses collectivités adhérentes), le SEY a créé un SPIC « SEY Energies Renouvelables ».





24 Mars

Signature de la convention de partenariat pour le développement d'un démonstrateur d'autoconsommation

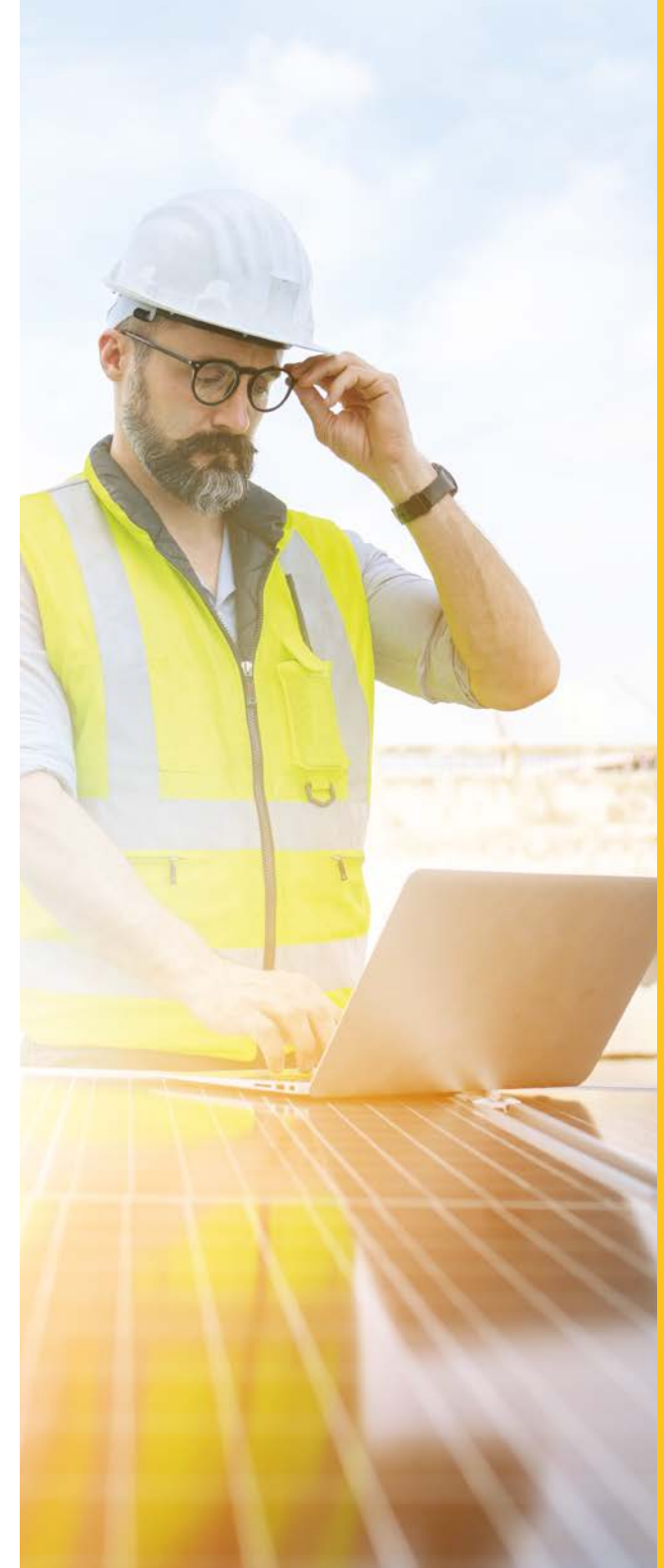
SEINERGY LAB, pôle d'innovation collaborative qui réalise des actions d'expérimentation dans le domaine de l'énergie, réunit des acteurs privés et publics : des entreprises, des organismes de formation recherche ainsi que des associations locales et des collectivités comme le SEY autour de projets communs afin de favoriser la transition énergétique.

Considérant l'engagement du SEY dans les projets de transition énergétique, SEINERGY LAB a proposé au SEY et à d'autres partenaires de participer au

développement d'un démonstrateur solaire photovoltaïque d'autoconsommation collective participative sur le territoire de Grand Paris Seine et Oise.

Les objectifs du projet de développement d'un démonstrateur d'autoconsommation portent sur l'étude de trois axes :

- la faisabilité technico-économique de l'autoconsommation collective,
- l'évaluation du levier de mobilisation des différents acteurs territoriaux pour la transition énergétique,
- l'impact sur le mix énergétique du territoire et sur les infrastructures et organisations inhérentes.





LES TEMPS FORTS 2021



8 Juillet

Inauguration de la Borne d'Aigremont

Dans une optique d'accélération de la transition écologique le SEY a souhaité dès 2017 favoriser l'installation de points d'alimentations des véhicules électriques sur son territoire.

Forts de leurs expertises complémentaires, le SEY, avec la réussite de son marché et Seine-et-Yvelines Numérique, avec son expérience de mise en place de services numériques au bénéfice des territoires ont choisi de collaborer.

Cette collaboration vise à proposer aux membres et aux adhérents de Seine-et-Yvelines Numérique le déploiement sur leurs territoires d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et ainsi continuer le développement du réseau « SEY ma borne »

Les parties ont décidé de mener une Opération Pilote, préalable essentiel pour pouvoir pérenniser et sécuriser le déploiement global des infrastructures de recharge de véhicules électriques.

La première borne Pilote, issue du partenariat SEY et Seine-et-Yvelines Numérique a été inaugurée sur la commune d'Aigremont, le 8 juillet 2021.



30 Septembre

Adhésion du SEY à PART'Ener

À la suite de la signature en mars d'une convention de partenariat pour le développement d'un démonstrateur d'autoconsommation, les acteurs privés et publics portant ce projet ont décidé de créer une association loi 1901 : PART'ENER

L'association PART'ENER a pour objet d'organiser des opérations d'autoconsommation collective sur le territoire des Yvelines, l'objectif est de faire la preuve que l'autoconsommation collective participative est une réponse intéressante, sur le plan opérationnel et technicoéconomique, mais également sociétal pour accélérer le déploiement de l'autoconsommation d'énergie décarbonée et celui des énergies renouvelables sur nos territoires.

24 Novembre

Transfert de la présidence du Pôle Énergie Ile de France

En mars 2017, Le SIGEIF, le SDESM, le SIPPAREC, le SEY et le SMEGTVO ont décidé de se grouper pour créer le Pôle Énergie Ile De France.

Les présidents de ces autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie ont souhaité créer ce pôle afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.

La Présidence du Pôle Énergie Île-de-France est tournante, afin que les différents syndicats puissent exercer à tour de rôle la fonction.

Laurent RICHARD, Président du SEY a pris la présidence du Pôle Énergie Île-de-France en 2018. Cette Présidence a pris fin en novembre 2021.

A l'occasion de ce transfert de présidence, une réunion a été organisée afin de dresser un bilan des actions réalisées et programmées et d'accueillir un nouveau membre au sein du Pôle Énergie Île-de -France, le SMOYS.



10 Décembre

Conférence Loi NOME des Yvelines

Le SEY a participé à la Conférence Départementale des Yvelines, instituée par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), qui vise à développer le dialogue entre les autorités concédantes et les gestionnaires de réseau.

14 autorités concédantes composent le paysage de la distribution d'électricité sur les Yvelines :

- SEY (199 communes),
- SIE-ELY (22 communes),
- SIGEIF (15 communes),
- CCHVC (10 communes),
- SQY (7 communes),
- SMDEGTVO (2 communes),
- 8 communes indépendantes.

Les communes des Yvelines sont desservies par deux gestionnaires du réseau de distribution.

241 communes sont desservies par Enedis et 22 communes sont desservies par la SICAE-ELY.

Cette conférence permet d'établir une vision partagée, cohérente et convergente des investissements, une meilleure coordination des travaux et des prévisions à court terme sur toutes les communes des Yvelines qu'elles soient desservies en électricité par Enedis ou la SICAE-ELY.



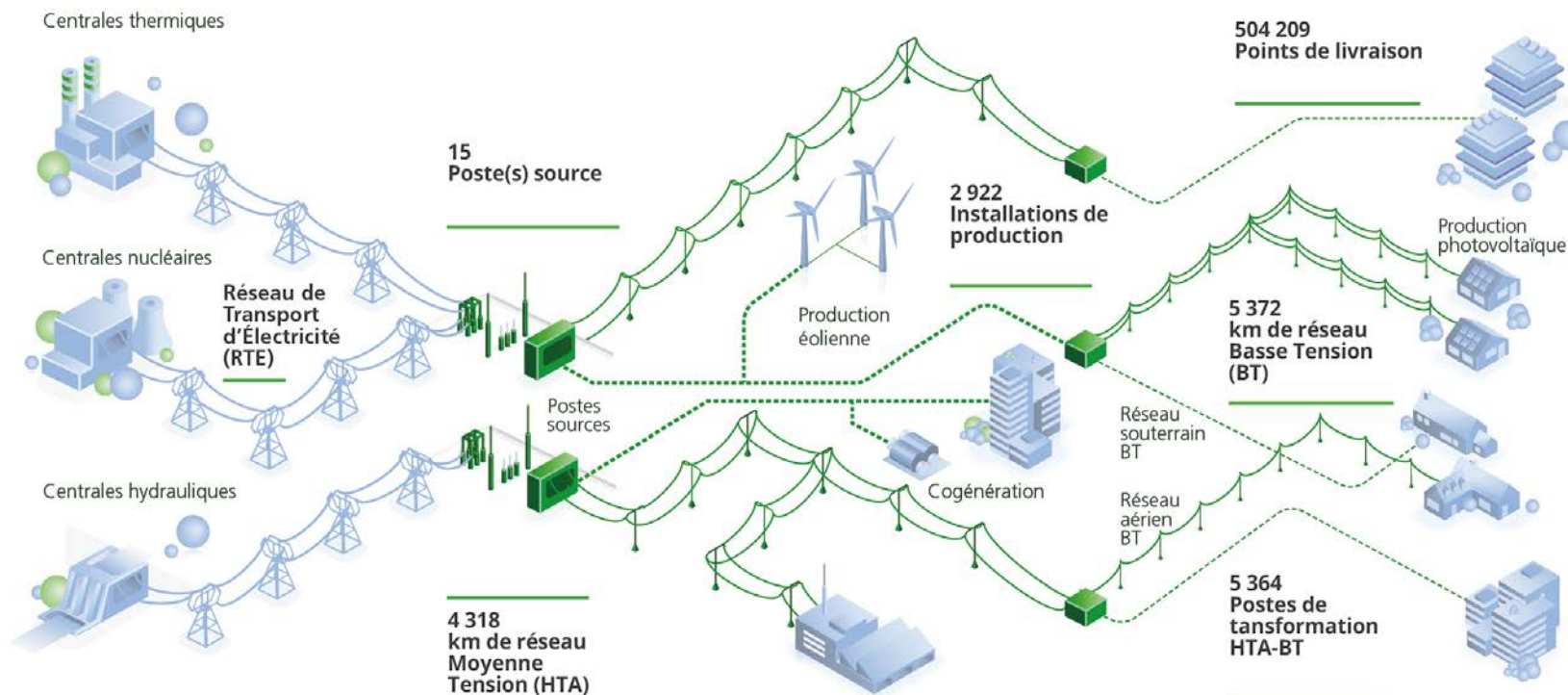


**UNE COMPÉTENCE
HISTORIQUE**

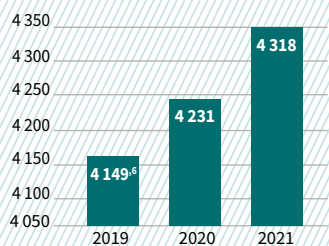
LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



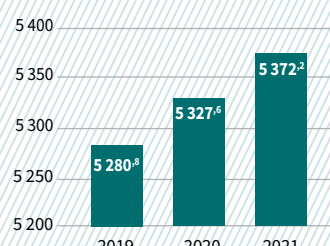
I DONNÉES CLÉS



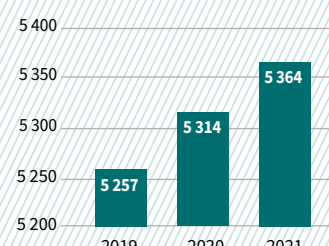
I Réseau HTA



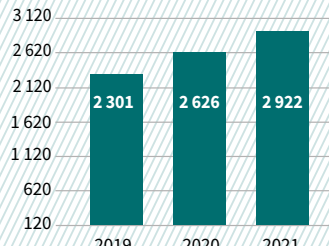
I Réseau BT



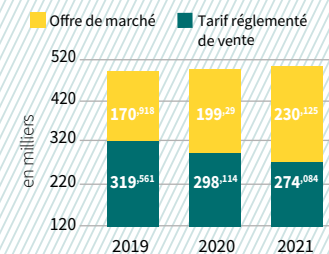
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



CONTRÔLE DE CONCESSION 2021

I DONNÉES 2020

L'évènement majeur réside dans l'application et le suivi des dispositions prévues au nouveau contrat de concession signé fin 2019. Ce dernier garantit à notre territoire le maintien d'un outil de suivi et de contrôle de la mission que le SEY délègue à Enedis pour la gestion du réseau public et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente.

Ce 1^{er} contrôle de concession sur le 1^{er} Programme prévisionnel d'investissement (PPI) n'a pas permis de répondre à toutes nos questions du point de vue financier et technique. En effet, un bon nombre d'opérations n'est pas terminé et n'est donc pas intégré dans les bases de données d'Enedis.

Toutefois, ce 1^{er} exercice nous a permis en collaboration avec Enedis de nous rompre à l'exercice de contrôles techniques d'opérations, de définir nos attentes et besoins pour les prochains audits du PPI.

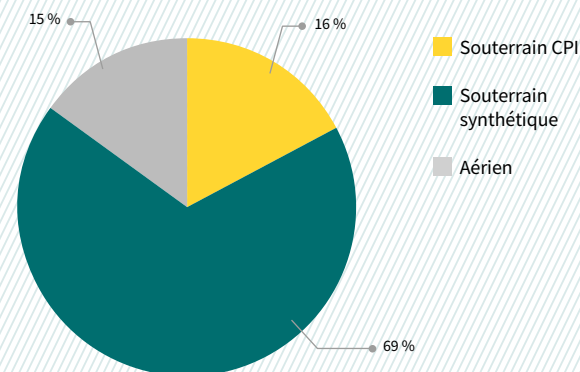
Enfin, nous avons clarifié les objectifs attendus par le SEY vis-à-vis des opérations inscrites par ENEDIS pour chaque finalité du PPI..

Aussi, la direction du contrôle 2022 sur les données 2021 consistera à confirmer les orientations d'investissement du concessionnaire sur les PPI afin d'évaluer le respect des engagements du contrat de concession.

Des points d'alertes et des points forts ont été mis en évidence lors de ce contrôle 2021.

POINT FORT

I Un très bon taux d'enfouissement HTA



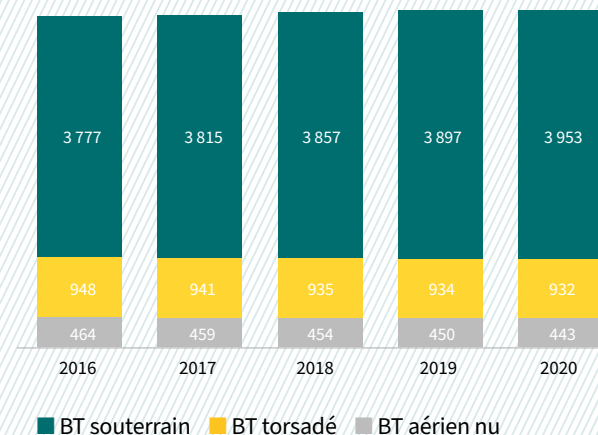
Le réseau HTA est souterrain à 85% pour 3 510 km dont 16% en câbles à isolation en papier imprégné (CPI)

Le réseau HTA est aérien pour 640 km, dont :

- 15 kms en faible section
- 13 kms en torsadé

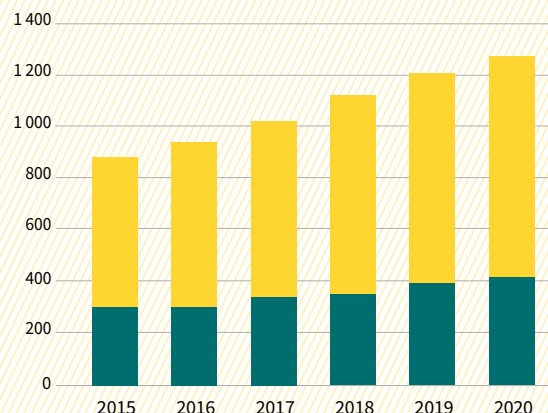
I Un réseau BT aux ¾ en souterrain

Linéaire réseau BT (Km)



POINT D'ALERTE

Un réseau HTA vieillissant



HTA Souterrain	574	626	675	762	804	847
HTA Aérien	309	314	345	362	402	425
dont PVD						

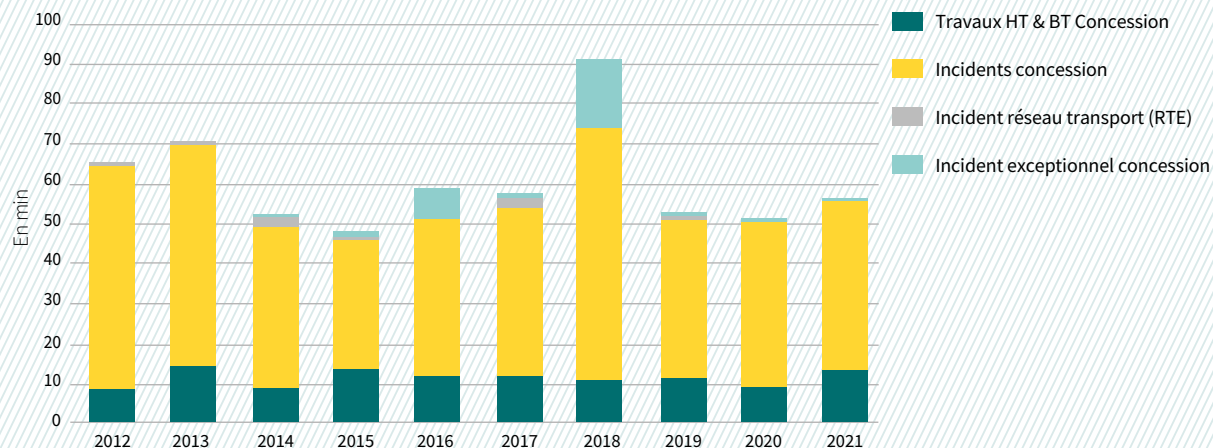
Le linéaire de réseau HTA croissant de plus de 40 ans (1 274 km à fin 2020) met en risque la capacité du concessionnaire à réaliser le renouvellement du réseau HTA aérien à moyen terme.

De plus, le stock des provisions pour renouvellement constituées pour ces ouvrages n'est pas utilisé : 45,7 M€ à fin 2020 en baisse de 0,3 M€ seulement par rapport à 2019.

POINT FORT

Un critère B perfectible mais qui se stabilise

Évolution du critère B TCC SEY



Le diagnostic porté en 2018 était un peu alarmant au vu de la rupture observée. Toutefois, cette appréciation ne s'est pas confirmée au vu des résultats 2019 à 2021.

La mise en œuvre des deux premiers PPI sur les zones « accidentogènes » n'a pas encore porté ses fruits. Néanmoins, la stabilisation des incidents est confirmée.

Le suivi de la réalisation du 2nd Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constituera l'axe fort du contrôle 2022 pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé. **Aussi, le suivi des engagements spécifiques du PPI requiert de la part du SEY un contrôle précis des travaux réalisés sur son territoire.**

De même, parmi les retours financiers majorés, dans le cadre du nouveau contrat, figure la participation Article 8 dédiée à l'enfouissement. Il va être essentiel de parvenir à consommer les 1,1 M €/an garantis sur les 5 années 2020-2024.

Cet **objectif requiert une parfaite planification** et une **coordination étroite entre le SEY et les collectivités** « maîtres d'ouvrage » (communes, EPCI) compte tenu de la mobilisation financière de ces dernières :

- A hauteur des 60 % qui leur incombent pour le réseau électrique ;
- Auquel il convient d'ajouter les montants à financer pour les autres réseaux (éclairage public et télécommunication).



REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

I REDEVANCE R2 2021

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2021

101
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité =

1 925 690,25 € HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

9 040 266,94 € HT

I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2021

(délibération du 30 septembre 2021)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau électrique

35%



Travaux sur le réseau éclairage public

14%



L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant HT des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2021, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 4 février 2021 pour un montant de travaux de 3 914 235 € participant ainsi à 36 opérations.



ZOOM

SUR CHANTIER

I Enfouissement des réseaux sur la commune des Clayes-Sous-Bois

Dans le cadre du Programme Travaux (Article 8) établi chaque année par le SEY, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (SQY) a réalisé l'enfouissement des réseaux sur 2 rues sur la Commune des Clayes-sous-Bois : l'Avenue Parmentier et l'Avenue de la Bienfaisance.

Ces travaux ont permis d'enlever tous les poteaux existants ainsi que les câbles aériens alimentant les riverains en électricité et en télécom. De plus, les travaux ont également permis d'enfouir l'éclairage public et de poser de nouveaux mâts équipés de lanternes à LED permettant des économies d'énergie. La SQY a ensuite réalisé une requalification des rues, rénovant les trottoirs et la voirie dans son intégralité.



LE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (121 communes en 2021). Depuis 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que celles des communes de moins de 2 000 habitants.

La TCCFE est prélevée par les fournisseurs d'électricité auprès des usagers (particuliers et professionnels) puis reversée au SEY pour 121 communes en 2020. Le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle sont appliqués un tarif et un coefficient fixés par délibération du Comité à 8 pour l'ensemble des communes.

Chaque trimestre le SEY reverse aux communes, après contrôle, l'intégralité des montants perçus, déduction faite des frais de gestion fixés à 0,6%. En 2020, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à 2 719 K€, dont 2 704 K€ ont été reversés aux communes.

Le marché de fourniture d'énergie connaît une forte expansion au niveau national, que l'on retrouve au niveau local. Aussi, le SEY est confronté à un phénomène croissant d'atomisation du marché de fourniture d'électricité, ce qui implique une hausse

considérable du nombre de fournisseurs. De plus en plus de « petits fournisseurs » acquièrent progressivement de nouvelles parts de marché mais les recettes perçues pour leur compte ne représentent qu'environ 3 % des recettes totales de TCCFE de l'exercice 2021, les recettes d'EDF, Engie et Direct Energie représentant par opposition 97 %.

Le SEY fait face à un volume de perception et de contrôle croissant non proportionnel à l'augmentation des recettes.

LE RÔLE DU SEY

- Collecte et exploitation des données trimestrielles fournies par l'ensemble des fournisseurs d'électricité actifs sur le territoire du SEY

/ 4 fournisseurs en 2012 / 43 fournisseurs en 2021 /

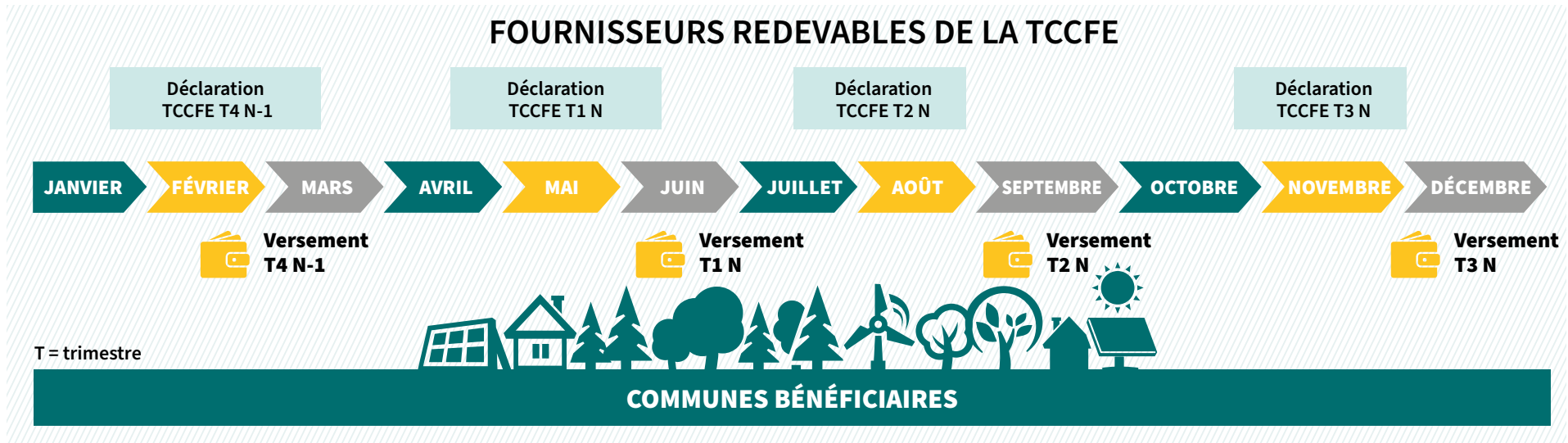
- Vérification de tous les éléments de la déclaration. *En tant qu'AODE, le SEY peut comparer les données transmises par les fournisseurs avec les états des volumes acheminés communiqués par Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, mais également identifier de nouveaux fournisseurs actifs sur le territoire.*
- Compilation pour chaque commune des montants déclarés par chaque fournisseur et versement trimestriel de la taxe revenant à chaque commune

/ 2,7 M€ reversés aux communes en 2021 /

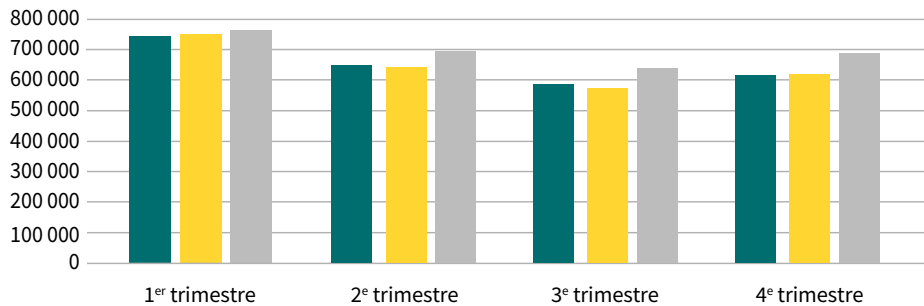
- Redressement des fournisseurs via des demandes de régularisation suite à des erreurs ou des oublis de déclaration.
- Contrôle annuel de cohérence entre les données déclarées par les fournisseurs et les données d'acheminement remontées par le gestionnaire de réseau.



CALENDRIER DE VERSEMENT DE LA TCCFE



TCCFE : ÉVOLUTION DU MONTANT REVERSÉ EN €



A noter :
le 4^{ème} trimestre 2021
a fait l'objet d'un
mandatement en 2022.

LISTE DES 43 FOURNISSEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

- ALPICQ
- ALTERNA / SOREGIES
- ANTARGAZ
- BUDGET TELECOM
- BULB ENERGIA IBERICA
- EDF
- ELECOCITE
- ENALP
- ENERCOOP
- ENERGEM
- ENGIE
- ENI GAS POWER FRANCE (ex ALTERGAZ)
- GAZ EUROPEEN / GAZ DE PARIS
- GAZEL ENERGIES SOLUTIONS (Ex UNIPER)
- GAZELEC ENERGIES DU SANTERRE
- GEDIA
- GEG SOURCES D'ENERGIES
- GREENYELLOW
- HYDROPTION
- IBERDROLA
- ILEK
- JOUL EKWATEUR
- LLUM ENERGIE CATALANE
- NLG URBAN SOLAR ENERGY
- OHM ENERGIE
- OUI ENERGY
- OVO ENERGY
- PRIMEO (ex ENERGIES LIBRES)
- PROXELIA
- SAS E PONGO
- SELIA SEOLIS
- SOWATT (ELECTRICITE DE SAVOIE)
- SOWEE
- SIPLC (SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC)
- SYNELVA
- TOTAL DIRECT ENERGIE
- UPLE ENERGIE D'ICI
- VATTENFALL
- VOLTERRES
- WEKIWI
- XELAN (PLUM ENERGIE)

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Valable aujourd'hui, ce dispositif de taxation de la TCCFE sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque le projet de Loi de Finances 2021 en son article 13 prévoit une harmonisation du dispositif, avec un regroupement de l'ensemble des taxes d'électricité pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la fixation d'un taux unique au niveau national.



**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

90
communes

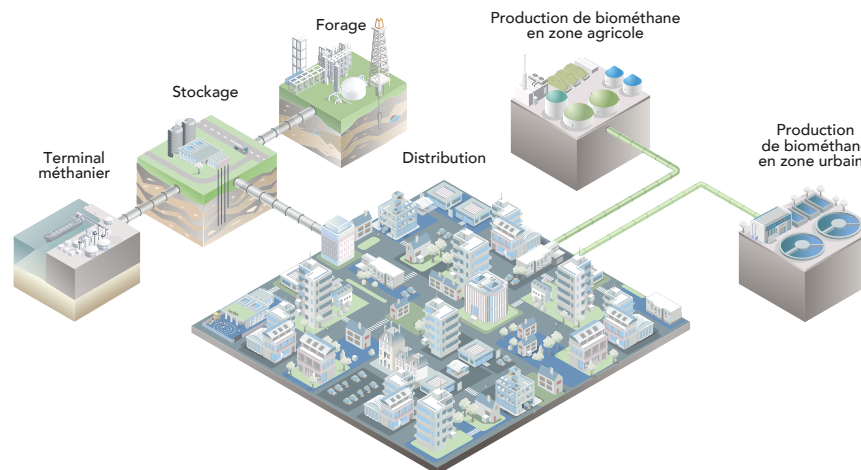
118 605
abonnés

1 738 km
de réseau de gaz

38 M€ H.T.
de recettes
d'acheminement

2 904 GWh
acheminés

II LA CHAÎNE GAZIÈRE



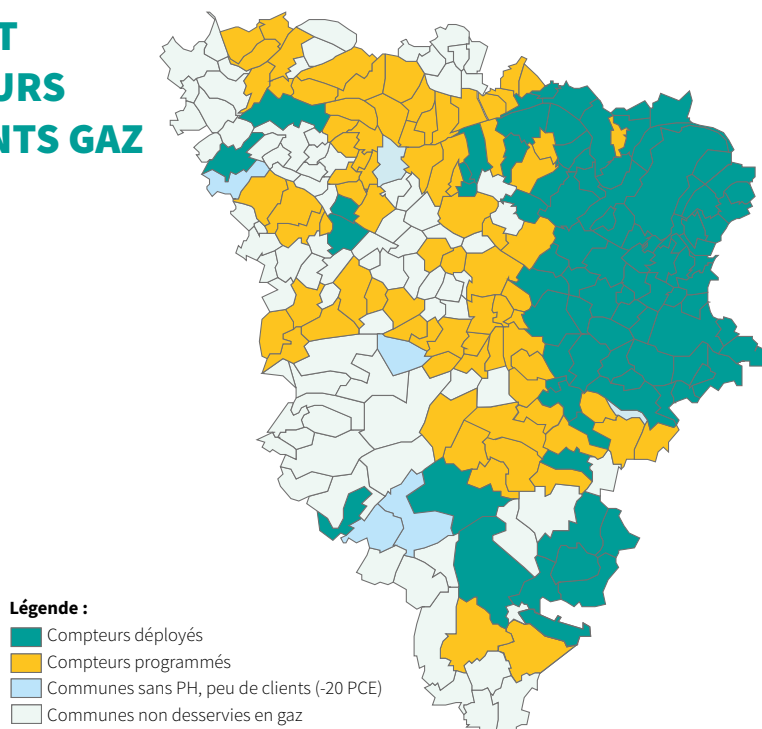
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en kilomètres)	2021	2020	2019
Longueur totale des canalisations	1 738	1 728	1 722
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	106	108	110
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 632	1 619	1 611
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 179	1 163	1 155
Acier	532	536	537
Autres matériaux	27	28	29

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Autres ouvrages	2021	2020	2019
Postes de détente réseau	172	165	172
Robinets de réseau	1 016	1 033	1 016
Branchements collectifs	7 408	7 015	7 408

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2021	2020
Nombre total d'incidents	
2081	2 220



INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite		Fuite de gaz sans incendie ni explosion		Incendie et/ou explosion		Autres natures	
497	605	1 195	1 127	245	296	144	192

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF		Ouvrages exploités par GRDF		Autres sièges	
425	443	1 407	1 471	249	306

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau		Branchement individuel ou collectif	
18	34	920	872
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
357	345	10	3
Autres ouvrages exploités par GRDF			
109		122	

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages		Défaut de mise en manœuvre	
48	65	110	100
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
1	3	7	11
Environnement		Matériel	
23	28	1 218	1 263

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

4 221	4 315
--------------	--------------

I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2020	2021
5 259	5 541

DÉPANNAGE

2020	2021
2 841	3 142

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2020	2021
2 418	2 399

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2020	2021
2 081	2 220



I STATIONS PUBLIQUES GNV OUVERTES EN IDF



34

stations publiques GNV ouvertes

Légende

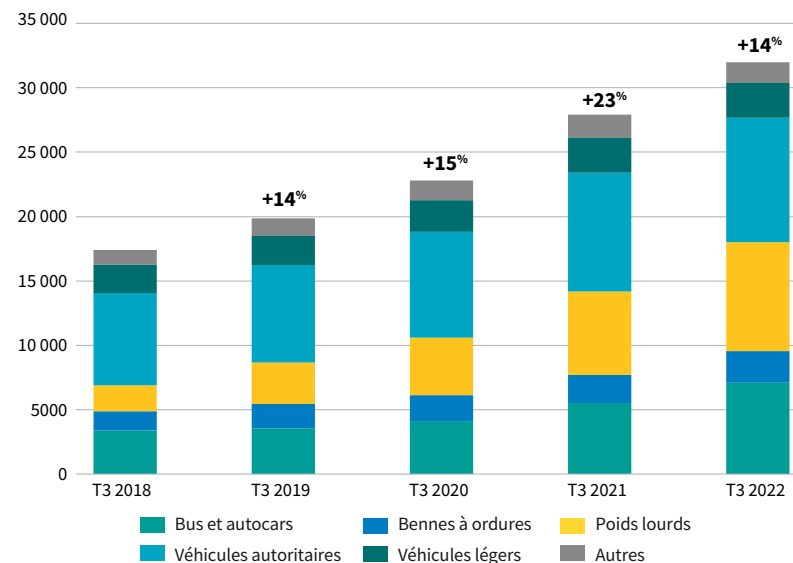
○ Stations en service

● 6 stations GNL-C

● 26 stations (Bio)GNC

● 6 stations (Bio)GNC GNL

I Évolution des immatriculations GNV en France



% Evolution de la flotte (par rapport à l'année n-1)

Source : <https://gnv-grtgaz.opendatasoft.com/pages/observatoire/>, août 2022 (mise à jour trimestrielle)
Vigie GNV Île-de-France - Août 2022



I LE BIOMÉTHANE



43

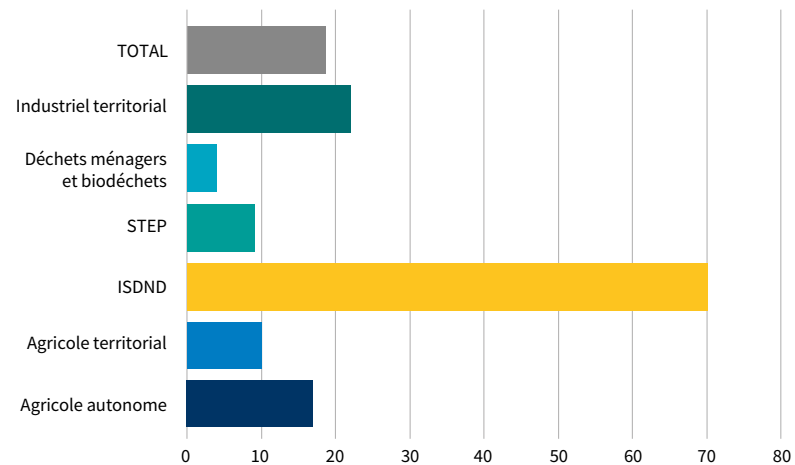
sites injectent du biométhane dans les réseaux de gaz

Légende

- Site de méthanisation agricole
- Centre de stockage de déchets
- Site de méthanisation territoriale
- Station d'épuration

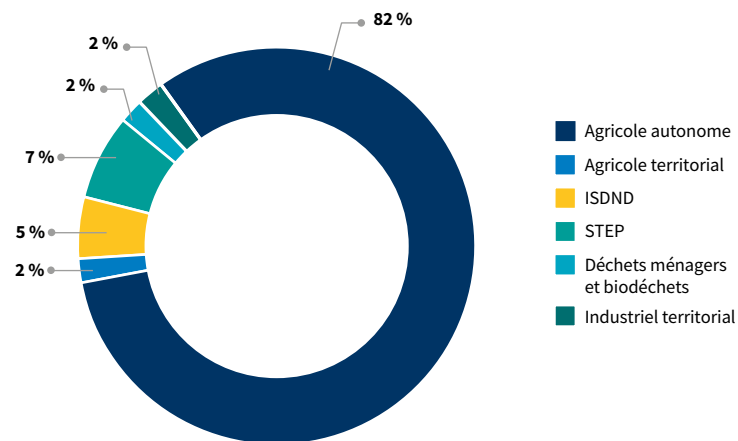
04 août 2022 Hypothèses : 8200 heures de fonctionnement en année pleine. Consommation moyenne annuelle d'un logement neuf = 6 MWh/an ; d'un bus roulant au bioGNV = 250 MWh/an.
Vigie Biométhane Île-de-France - Août 2022

I Capacité moyenne des sites en injection - Île-de-France



Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Août 2022
Externe GRDF

I Typologie des sites en injection en nombre - Île-de-France





**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sept Oct Nov Dec

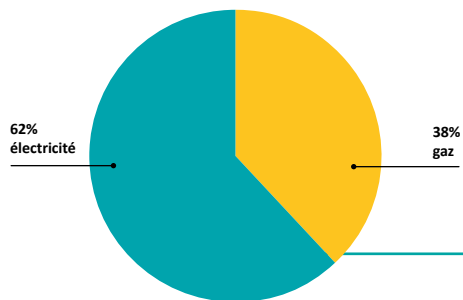
LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



I DONNÉES ACHATS GROUPÉS

ÉLECTRICITÉ

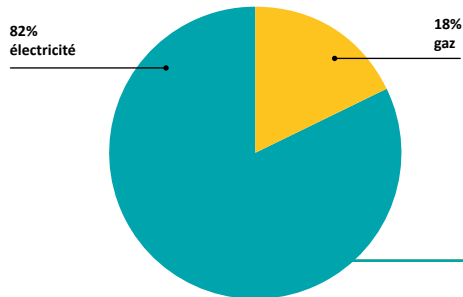
GAZ



170



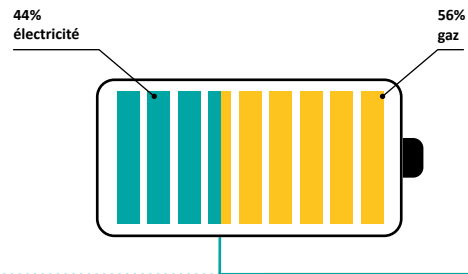
103



3 922



837



97



122



LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



Mise en place du second marché subséquent pour une période de fourniture allant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

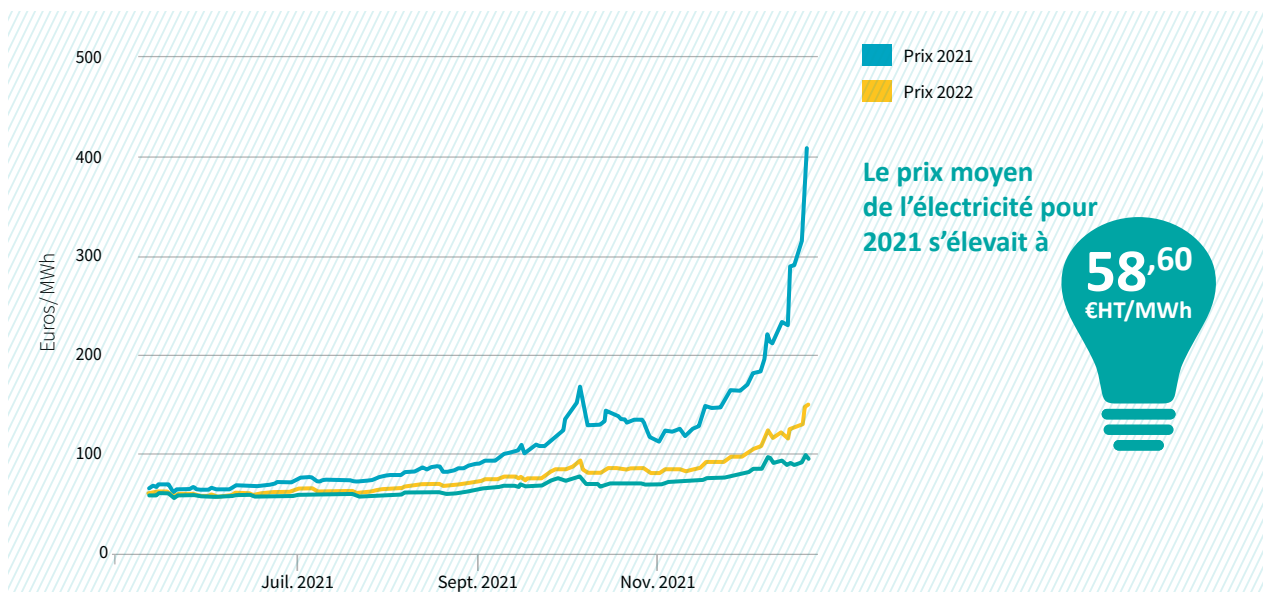
Grâce à la consultation de fin 2020 et compte tenu du contexte, le SEY 78 a choisi une offre dite indexée ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) plus compétitive qu'une

offre 100% marché. Aussi, seule la part d'énergie hors ARENH a dû être achetée sur le marché (35% du volume).

Cette stratégie a permis au SEY 78 d'obtenir pour ses adhérents un prix fixe sur l'année 2021 et en très légère baisse par rapport à 2020.

Le groupement du SEY a passé l'année 2021 sans subir l'impact du marché notamment sur le deuxième semestre 2021

La stratégie d'achat du SEY a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles compte tenu de l'évolution des prix en 2021.



Toutes vos demandes (interface client/fournisseur, interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement...) peuvent être réalisées via l'espace client de chaque fournisseur ou directement par courriel.

LOT N°1 : C2, C3, C4
(puissance > 36 kVA)

sey78@mail.totalenergies.fr
01.71.39.10.22

LOT N°2 : C5
(puissance < 36 kVA)

edfcollectivites-sey78@edf.fr
01.72.95.34.33



Bien entendu, les services du SEY et plus particulièrement Monsieur Aurélien MOREAU reste à votre disposition en cas de difficultés.

Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.

LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ



Mise place du nouveau marché subséquent pour une période de fourniture du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Avec ce nouveau marché subséquent, le SEY 78 a adopté une nouvelle stratégie consistant à fonctionner par un prix objectif cible. Cette stratégie consiste à sécuriser 100% du volume en prenant position sur le marché de l'énergie à différentes reprises.

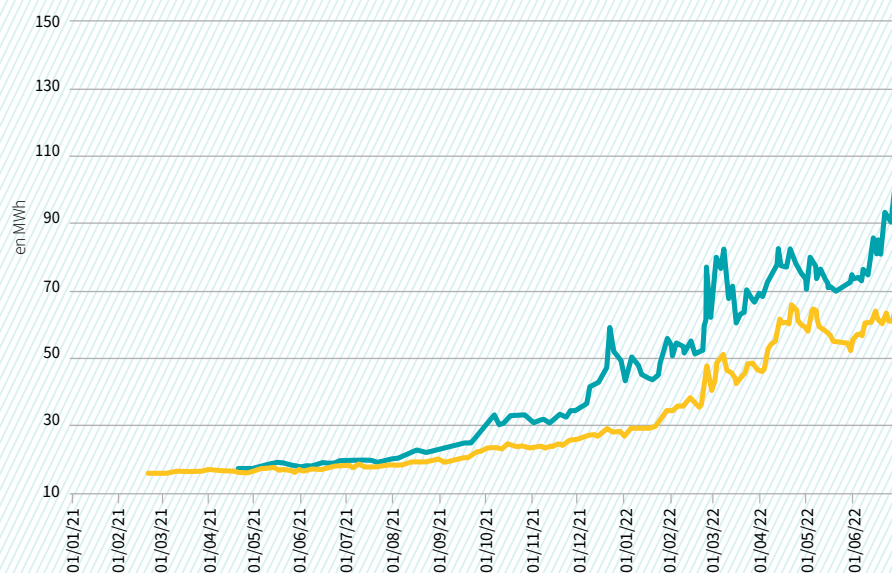
Grâce à cette stratégie, le SEY 78 a réussi à sécuriser : 100% des volumes de 2021 à un prix très bas par rapport à 2020 et 2019.

Le prix acheté en 2021 à travers cette opération de fixation s'élevait à 13,94 €/MWh

Le groupement du SEY a passé l'année 2021 sans subir l'impact du marché notamment sur le deuxième semestre 2021.

Le prix moyen PEG MA 2021 + constante (PO coût fixe) est de 39,21 €/MWh contre un prix facturé de 13,94 MWh

Historique des prix



Niveau Fixation SEY
au prix de :

13,15 €
+ constante
0,79

La stratégie d'achat du SEY a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles

Le SEY a réalisé une fixation de 100% de ses volumes de 2021 le 12/06/2020

- Les volumes ont été réservés au prix de 13,15 € + constante 0,79 (PO coût fixe) soit 13,94 €
- Le tableau ci-dessus présente l'historique des prix de facturation de 2021, ces derniers auraient été appliqués sur 100 % des volumes si aucune fixation n'avait été réalisée

BiLL-e

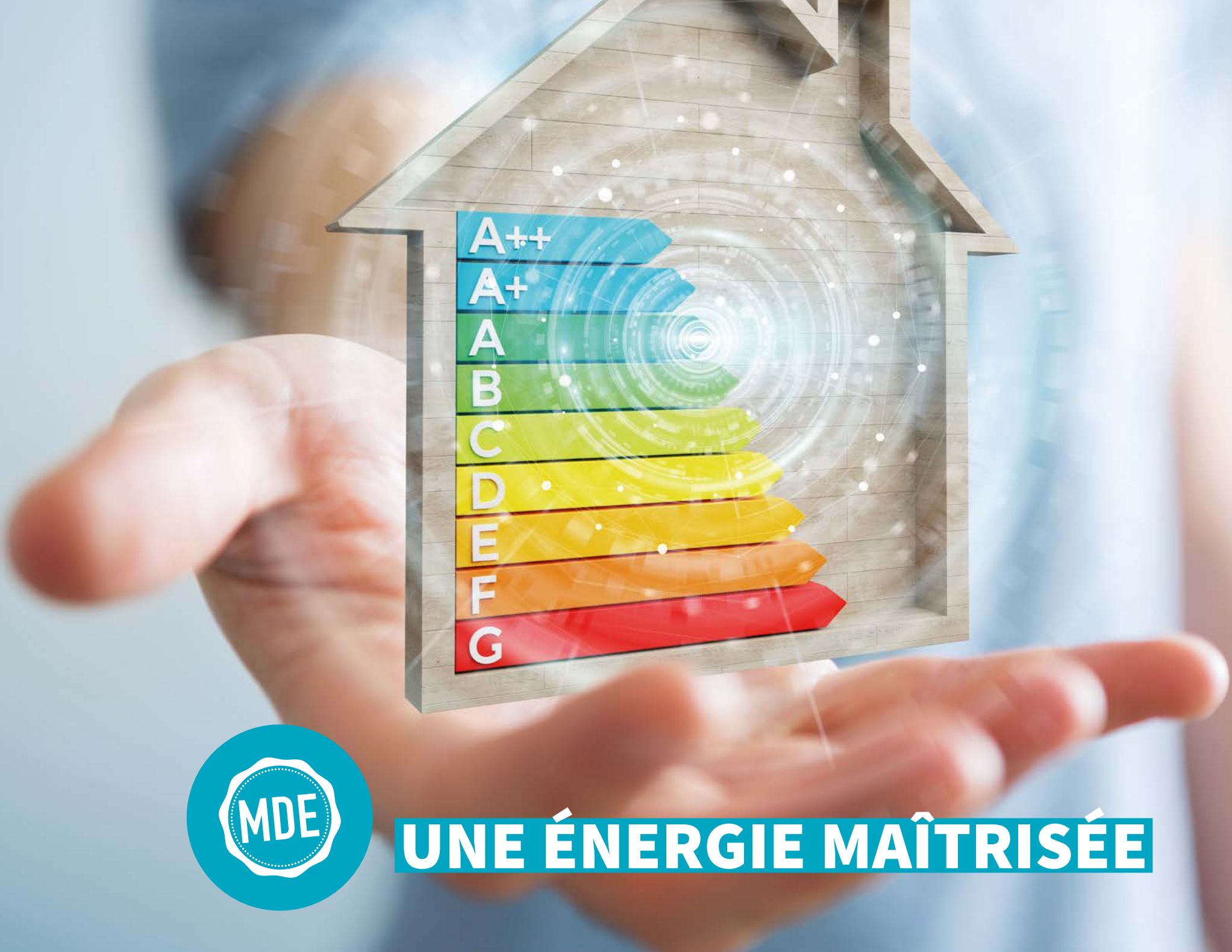
Pour toutes vos demandes (facturation, interface gestionnaire de réseau, recouvrement, interrogation sur vos consommations, informations sur le déroulé du contrat...)

Vous pouvez les réaliser via l'espace client :

www.espace-client.entreprises-collectivites.engie.fr

Vous pouvez également contacter votre interlocuteur Engie :
espace-marchepublic@engie.com





UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (C.E.E)

LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.

78
communes



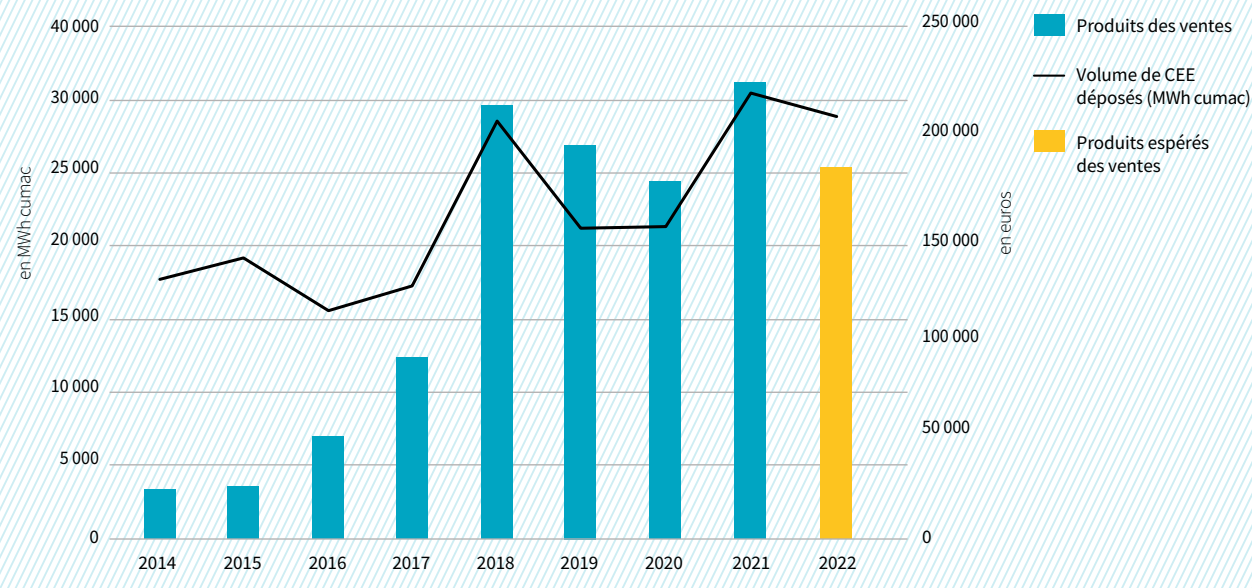
ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) depuis 2013.

LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, **171,4 GWh cumac de CEE ont été valorisés et vendus pour un montant global d'un peu plus de 981 K€.**

Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes

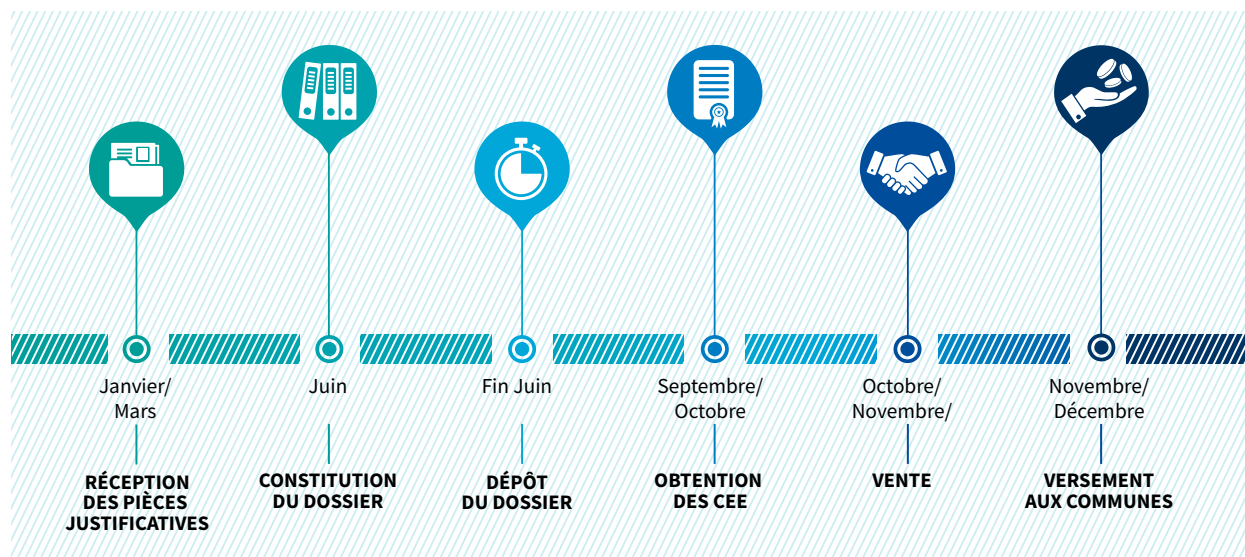




Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant avril les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.

En 2021, 22 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 149 opérations représentant 30,5 GWh. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE, la vente est intervenue le 5 octobre dernier au prix de 7,020 €/MWh, représentant un montant global de 214 K€.



En 2021, le SEY a procédé à la mise à jour des fiches standardisées de CEE ainsi que leurs mises en ligne sur le site internet du SEY. Une intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^e période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025) a également été réalisée.

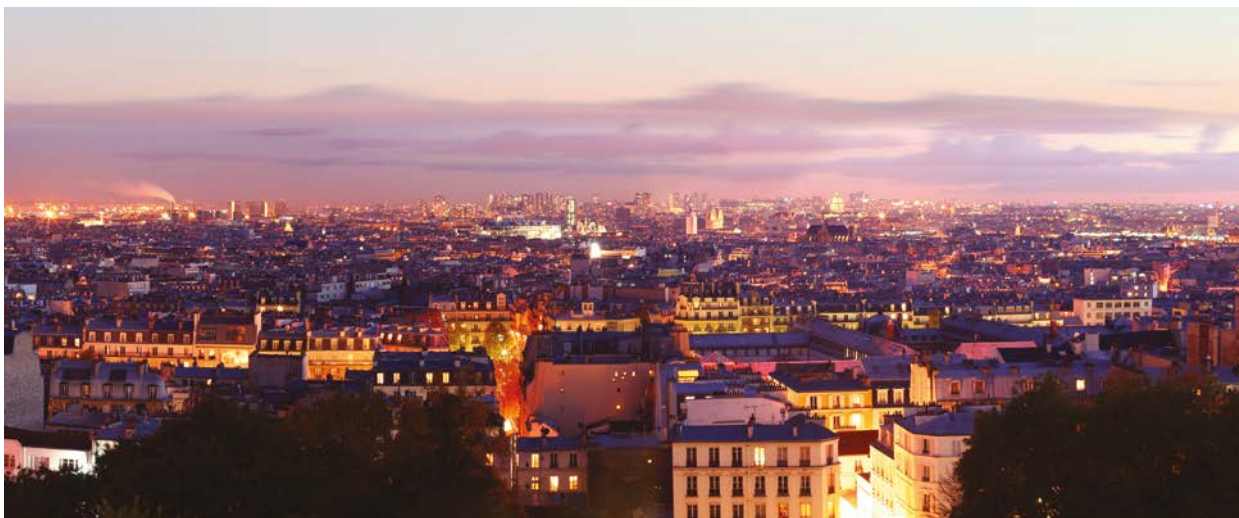
L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE : LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parc Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.



11 communes
sous convention ont bénéficié
de l'aide du SEY :

- Bouafle
- Brueil en Vexin
- Evécquemont
- Gaillon
- Jambville
- Mézières sur Seine
- Mézy sur Seine
- Rochefort en Yvelines
- Rosny sur Seine
- Vaux sur Seine
- Villennes sur Seine

17 000 €
d'aide versée par le SEY

Aide portée à **4 000 €** pour
les conventions signées en 2022.





LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

I LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leur démarche de rencontre d'élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.

En 2021, de nombreuses collectivités ont sollicité le SEY pour qu'il réalise et exploite ces centrales solaires sur leurs bâtiments ou parkings. Aussi, celui-ci a créé sa propre régie « SEY Energie Renouvelable », dédié à la réalisation sous sa propre maîtrise d'ouvrage d'installation solaire photovoltaïque. En parallèle, les instances du SEY ont doté la régie de son budget associé et lui ont alloué une capacité d'investissements de 1,2M€.

SEY Energies Renouvelables

La Régie du SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Compte tenu des évolutions réglementaires de fin 2021, le SEY a revu ses orientations en matière d'investissement solaire photovoltaïque et privilégie les espaces publics permettant l'installation de 500 m² minimum de panneaux photovoltaïques.

I LA MÉTHANISATION

Le biométhane est une énergie **100 % renouvelable**.

- 1. Collecte de matières organiques :** effluents d'élevages, résidus de cultures, déchets verts, ordures ménagères, déchets des industries agroalimentaires et résidus des traitements des eaux usées.
- 2. Méthanisation des déchets :** après avoir été introduits dans un digesteur pour être transformés en biogaz, qui une fois épuré deviendra du biométhane. Le résidu de la méthanisation, le digestat, est stocké avant d'être utilisé comme engrais organique et épandu.
- 3. Injection dans le réseau public de distribution de gaz naturel** après avoir été odorisé et contrôlé.
- 4. Valorisation d'une énergie alternative, renouvelable et propre, au service de tous :** mêmes usages que le gaz naturel (chauffage, cuisson, production eau chaude, carburant (bioGNV))



SUR

I L'investissement solaire du SEY dans vos communes.

Quel est notre rôle ?

Son rôle consiste à proposer aux communes de réaliser des installations solaires photovoltaïques sur leur territoire. Celles-ci sont financées, installées et exploitées par le SEY pendant 20 ans. Votre commune perçoit un loyer annuel, devient acteur de la transition écologique et peut communiquer montrant ainsi l'exemple à suivre.

Sur quels sites ?

Les sites susceptibles de recevoir les installations solaires disposent de surfaces continues de plus de 500 m², en espaces au sol (parkings, cours d'école...) ou en toitures acceptant la surcharge des panneaux.

Comment ça marche ?

Le SEY visite les sites potentiels de la commune, établit une Convention d'Occupation Temporaire de la toiture ou de l'espace au sol de la collectivité. Le SEY se charge du dépôt du permis de construire en collaboration avec la commune, établit les marchés, suit les travaux, procède à la mise en service et assure l'exploitation dans la durée.



ÉCOMOBILITÉ


DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »




I DONNÉES CLÉS


2 335  **Abonnés Seymaborne**


28 345
Transactions

286 min
Durée moyenne
par session
normale 

 **779**
Badges distribués

 **4,9 €**
Revenus moyen
d'une session sur
borne normale*

 **18,25 kWh**
Consommation moyenne
d'une session sur borne normale*



* Hors confinement

RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le SEY, Syndicat d'Énergie des Yvelines, principale autorité concédante du département a décidé de relever le défi : **répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire.**

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines a ainsi développé un vaste programme de bornes de recharge de véhicules électriques : **le réseau « SEY ma borne ».**

Ainsi, depuis 2019, le SEY a déployé le réseau « SEY ma borne » qui comporte près de 150 bornes sur 78 Communes.

LES + DU RÉSEAU SEY MA BORNE
UN RÉSEAU ÉTENDU

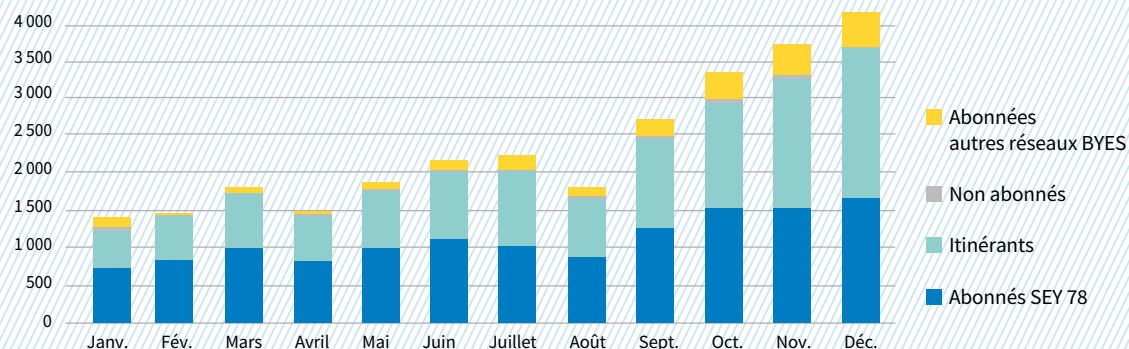
78 communes concernées

Recharge sur tous types de véhicules électriques

Près de **150** bornes (1^{ère} phase)

2^h de stationnement gratuit

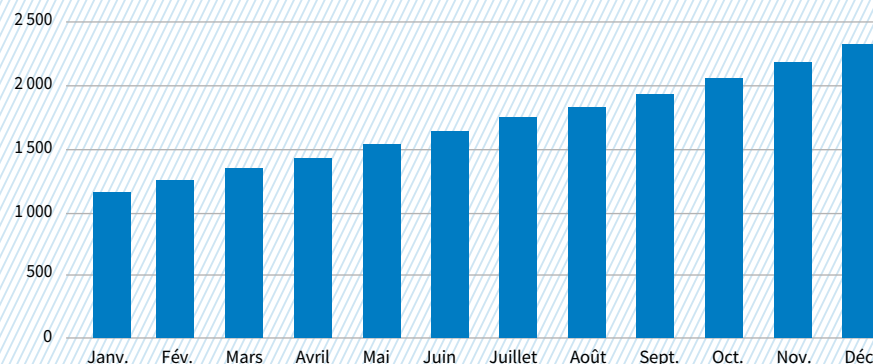
NOMBRE DE SESSIONS



Décembre 2020
Environ 1 600 sessions

Décembre 2021
Environ 4 200 sessions

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS





I IMMATRICULATIONS ANNUELLES

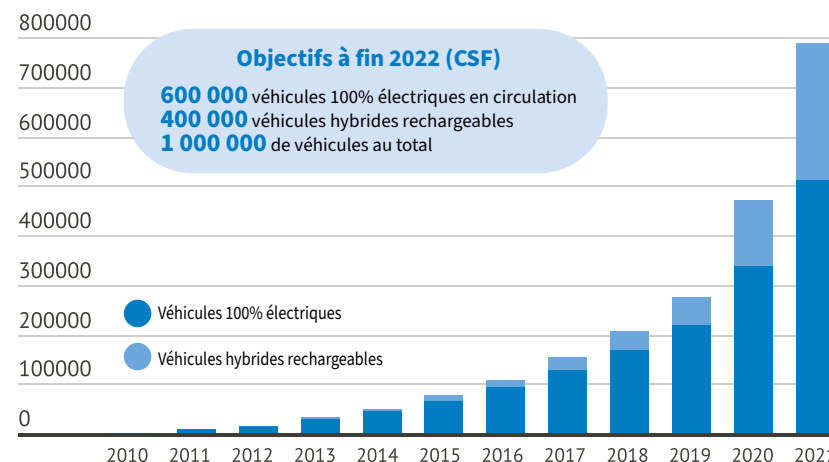
	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	24 634 (+ 12 %)	15 568 (+ 3 %)	40 202 (+ 8 %)
Depuis janvier 2021	174 191 (+ 45 %)	8 792 (+ 10 %)	315 978 (+ 62 %)

I RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2021 (VÉHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES)

315 978 véhicules électrifiés rechargeables immatriculés, dont **174 191** véhicules électriques et **141 787** véhicules hybrides rechargeables (+ 14 véhicules électriques à hydrogène). Cela représente **15 %** de parts de marché.

Source : Avere-France / AAA Data

I ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2010



Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



I L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY.

Le SEY a lancé en 2020 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :

ANIXI
INGÉNIEURIE RURALE & URBAINE

BEHC

foncier experts
Société de Géomètres Experts
Maitres d'Œuvre V.R.D.

JSI
INGÉNIEURIE & MAÎTRISE D'OUVRAGE

SEMAF

STUR
bureau d'études

Ces 6 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat en mars 2021. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés.

Les tarifs des Bureaux d'Études, sont disponibles sur demande aux services du SEY.



I GROUPEMENT DE COMMANDES DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les Collectivités recourent régulièrement aux services de topographes géomètres, pour répondre à leurs besoins d'élaboration de projets.

L'évolution de la réglementation, relative aux travaux à proximité des réseaux, a renforcé nos obligations en la matière et rendu indispensables les investigations complémentaires visant à localiser précisément ces réseaux pour lesquelles les exploitants ne disposent pas d'une cartographie précise (avec des réseaux en classe A).

Conscient que cette obligation est contraignante pour les Collectivités, le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY), le Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France (SIGEIF) se sont associés pour proposer un groupement de commandes afin de réaliser des levés topographiques et des investigations complémentaires.

Ce marché a été attribué lors de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du 09 mars 2020 à Elliva

ELLIVA
by NextRoad

I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Certains enrobés sont susceptibles de contenir de l'amiante, rendant complexes, voire dangereux, les travaux de voirie. Afin d'aider les collectivités chargées, sur le domaine public, de procéder à des opérations de détection d'amiante, désormais obligatoires, le SEY, en collaboration avec deux autres syndicats d'énergie, ont lancé un groupement de commandes.

Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie. Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le Sigeif, le Sdesm (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le Sey78 (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de deux cents collectivités y ayant répondu favorablement.

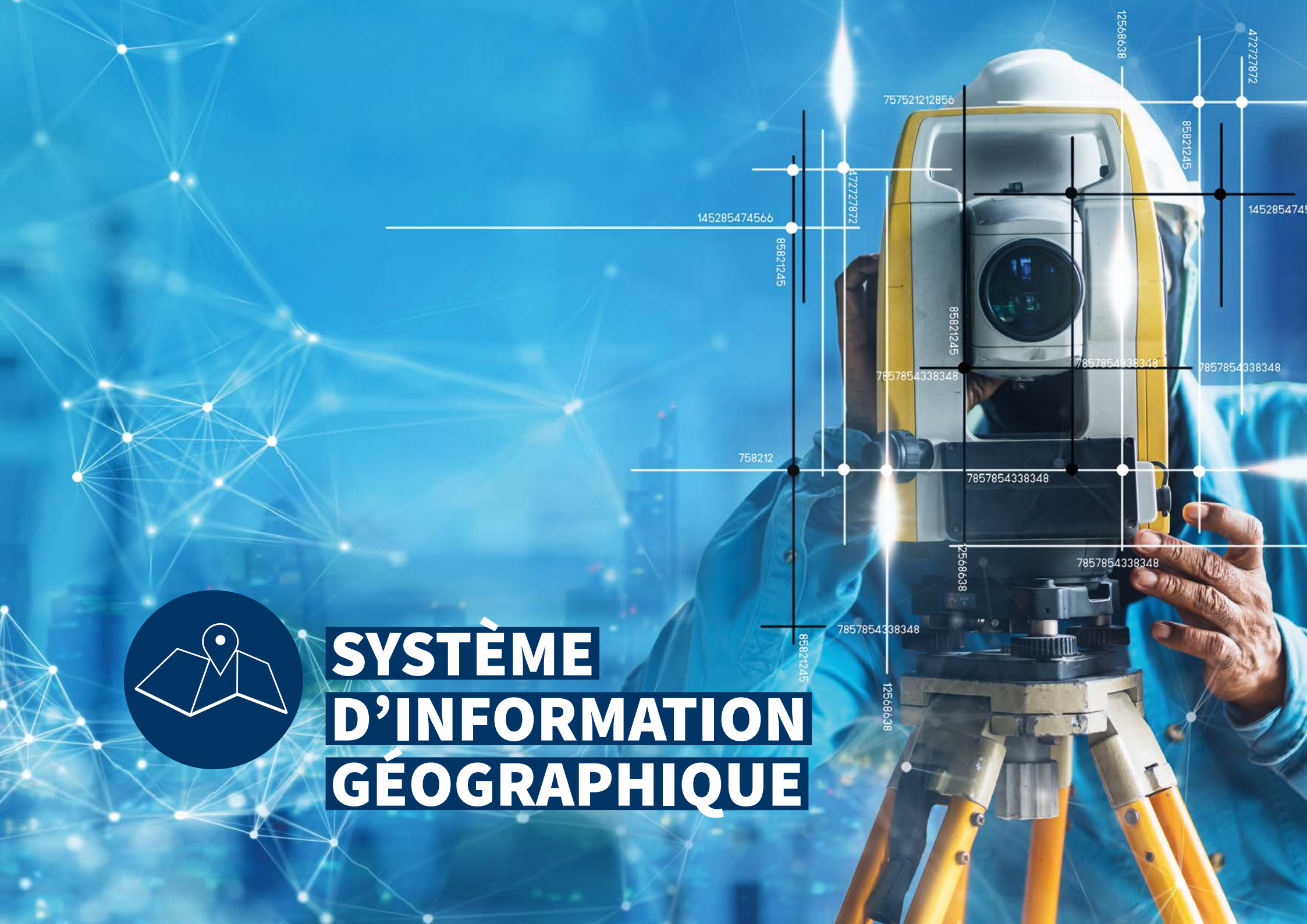
Le marché a été attribué le 09 Juillet 2019 à la société DOMOBAT.

DOMOBAT
Expertises





SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

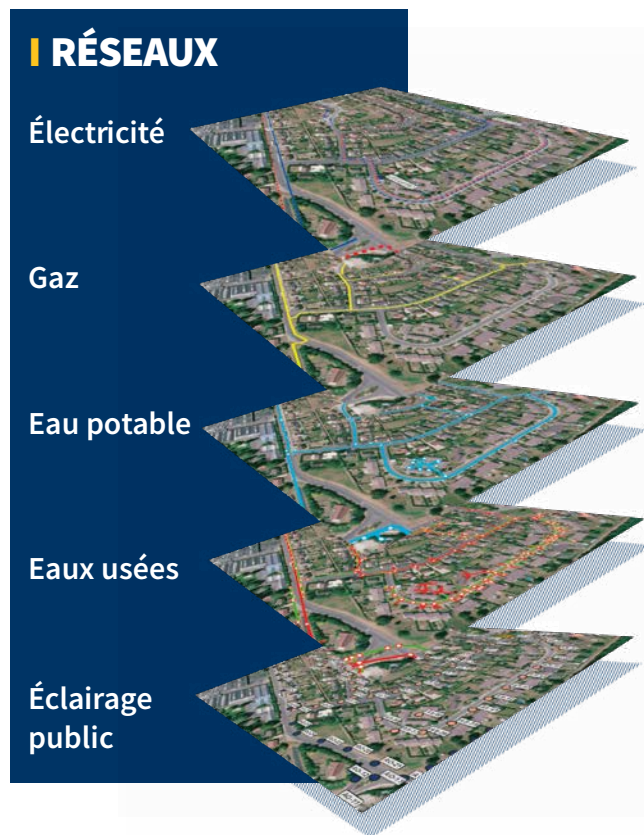


LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz

pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

De plus, bientôt, une base est en cours de création pour intégrer le réseau d'éclairage public sur le Portail Cartographique.

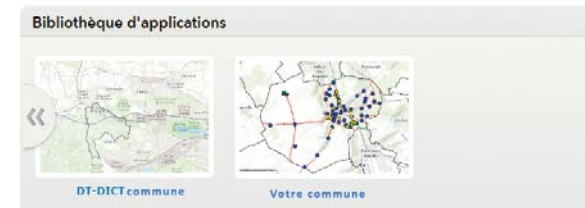


LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY

LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 201 communes (1 026 938 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achat groupé d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *88 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
soit :
137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

	COMMUNES INDIVIDUELLES	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS				
201 communes	88	14	31	SIRE 7	5	56
1 026 938 habitants	365 270 h	242 079 h	29 026 h	19 853 h	82 550 h	288 160 h
Nb dél Tit ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Sup ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Tit GAZ = 53	35	0	0	0	3	15
Nb dél Sup GAZ = 53	35	0	0	0	3	15



LE BUREAU

LE COMITÉ

Le 1^{er} Comité post-élections s'est réuni le 5 novembre 2020 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Laurent Richard a été réélu Président du SEY pour la nouvelle mandature 2020-2026.

Comptant 6 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau est composé de 30 membres. Il est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat.

LE PRÉSIDENT



Laurent RICHARD

Président du SEY

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental

LES VICES PRÉSIDENTS



Benoît PETITPREZ

1^{er} Vice-Président
Rambouillet



Vincent MEZURE

2^{ème} Vice-Président
Bouival



Charles PRELOT

3^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Henri-pierre LERSTEAU

4^{ème} Vice-Président
Plaisir



Christophe MOLINSKI

5^{ème} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Eric MARTIN

6^{ème} Vice-Président
Montainville



Michel CARRIÈRE

7^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO

8^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Dominique TURPIN

9^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI

10^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Benoît BOUHEBEN-DEMAI

11^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUC

12^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



Aliou GASSAMA

13^{ème} Vice-Président
GPS&O
Mantes-La-Jolie



LES ASSESSEURS



Micha ACKERMANN
Assesseur
Chavenay



Cédric AOUN
Assesseur
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUCHLLIGA
Assesseur
Sartrouville



Bertrand COQUARD
Assesseur
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Marc DAMAGNEZ
Assesseur
Longnes



Sandrine DOS SANTOS
Assesseur
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Assesseur
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Assesseur
Marly-Le-Roi



Jean-Pierre HARDY
Assesseur
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Christine HERREBRECHT
Assesseur
Houilles



Stéphane JEANNE
Assesseur
GPS&O
Oville-sur-Montcient



Didier MARTINEZ
Assesseur
GPS&O
Porcheville



Phillipe MIRAULT
Assesseur
Beynes



Jean-Michel THIRANT
Assesseur
Mareil-Le-Guyon



Lionel WASTL
Assesseur
GPS&O
Andresy



Guy YVART
Assesseur
Dammartin-En-Serve

COMITÉ 

- 11 février
- 11 mars
- 30 septembre

BUREAU

- 4 février
- 4 mars
- 21 septembre

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2021 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026
(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

COMMUNES au 31/12/2021	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ADAINVILLE	Edouard ODIER	Hervé BARBIER
AIGREMONT	Samuel BENOUDIZ	Yannick RAYNAUD
ANDELU	Olivier RAVENEL	Charles CRESTLEY
AUTEUIL-LE-ROI	Michael DE LAROCHE	Jean-Luc CAPELLE
AUTOUILLET	Philippe BOUHELIER	Cédric BSCHORR
BAILLY	Denis PETITMENGIN	Éric VERPIEREN
BAZEMONT	Jean-Bernard HETZEL	Thierry NIGON
BENNECOURT	Jocelyne MANN	Henry LECLER
BEYNES	Philippe MIRAULT	Philippe GUILLONNEAU
BLARU	Marie-France PIERRE	Farouk EL MANOUNI
BOINVILLIERS	Laurence GAULT	Alexandrine BAUNOT
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Frank GAREAU
BOISSY-SANS-AVOIR	Christine MATHIEU	François TOIS
BONNIERES SUR SEINE	Benoit DESMOUSSEAUX	Daniel ROUX
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jacky LECLERC
BUC	Bernard MILLION-ROUSSEAU	Stéphane TOUVET
BULLION	Xavier CARIS	Éric CHABANNE
CHAMBOURCY	François ALZINA	Christophe PRIOUX
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Yonel GOUNOT
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES	Schéhézade DENIARD	Pierre BARD-MALHOUITRE
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Xavier COUINEAU
CONDÉ-SUR-VESGRE	Stéphane BLAIRON	Jean-René TANCREDE
COURGENT	Jean-Paul BARON (Maire)	Absence de nomination
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Denis FAUGERES
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Ghislaine SIWICK
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE
FRENEUSE	Alain LESEC	Patrice LEMAIRE
GALLUIS	Georges WILLEMOT	Annie GONTHIER
GAMBAIS	Laurent DACULSI	Bertrand NEVEUX
GARANCIERES	Philippe ENARD	Michel SECONDAT
GOMMECOURT	Gérad SOLARO	Arnaud THOMAS
GOUPILLIERES	Régine FRANCOIS	Stéphane JEAN
GRANDCHAMP	Benjamin MASI	Jean-Philippe DUPUY

COMMUNES au 31/12/2021	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
GROSROUVRE	Paul STOUDEUR	Isabelle RAMAIN-SOUDANNE
HERBEVILLE	Roger HENEALT	Gérald DEROUET
HOUILLES	Marina COLLET	Clément BATTISTINI
	Christine HERREBRECHT	Christophe HAUDRECHY
	Sylvère MAGA	Sébastien SIMONIN
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Willy BOYÉ	Wulfran GAMPACKAT
LA HAUTEVILLE	Marc COURTEAUD	Christian GLUCKMAN
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Alexis MARCHANDISE	Jean-Michel ALLIRAND
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Jean-Luc RATIEUVILLE
LE MESNIL-LE-ROI	Didier KENISBERG	Janick CHEVALIER
LE PECQ	Agnès BUSQUET	Pascal SIMONNET
LE PORT-MARLY	David FERNANDES	Romarc LENOIR
LE TARTRE-GAUDRAN	Hervé GRANDURY	Franck PERROT
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Thierry BIORET	Alain MOLL
LES MESNULS	Christian BRAILLARD	Pablo SCIANDRA
L'ETANG-LA-VILLE	Michel MOUTON	Thierry PEDROS
LIMETZ-VILLEZ	Serge ARMAND	Valérie MILON
LOMBOYE	Ivan BOUSSION	Jean-Michel ETIENNE
LONGNES	Marc DAMAGNEZ	Christian PUPPINCK
LOUVECIENNES	Marc BRUNNER	Stéphane GROS
MARCQ	Olivier SAINT-LEGER	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Frédéric VALTON
MAREIL-MARLY	Lionel LIOTIER	Jean-Bernard BISSON
MAREIL-SUR-MAULDRE	Frédéric MUSILLAMI	Karine GONCALVES
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERE	Jean-Guillaume DATIN
MAULE	Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE
MENERVILLE	Thomas ABBOU	Michaël ESTEVEZ
MERE	Jean GARNIER	Simon COULOMBEL
MOISSON	Marc BONMARCHAND	Thierry PAULME
MONDREVILLE	George LEMONNIER	Grégory ROBERT
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PELLE
MONTCHAUVEY	Thierry GIRAUDIER	Thibaud CATALAN
MONTFORT-L'AMAURY	Jean-Claude CAIN	Patrick LEMAÎTRE
MULCENT	Bruno LEFRERE	Brice CHAPPEY



Noms surlignés en gras :
Délégués Energie représentant
leur collectivité à l'électricité et au gaz

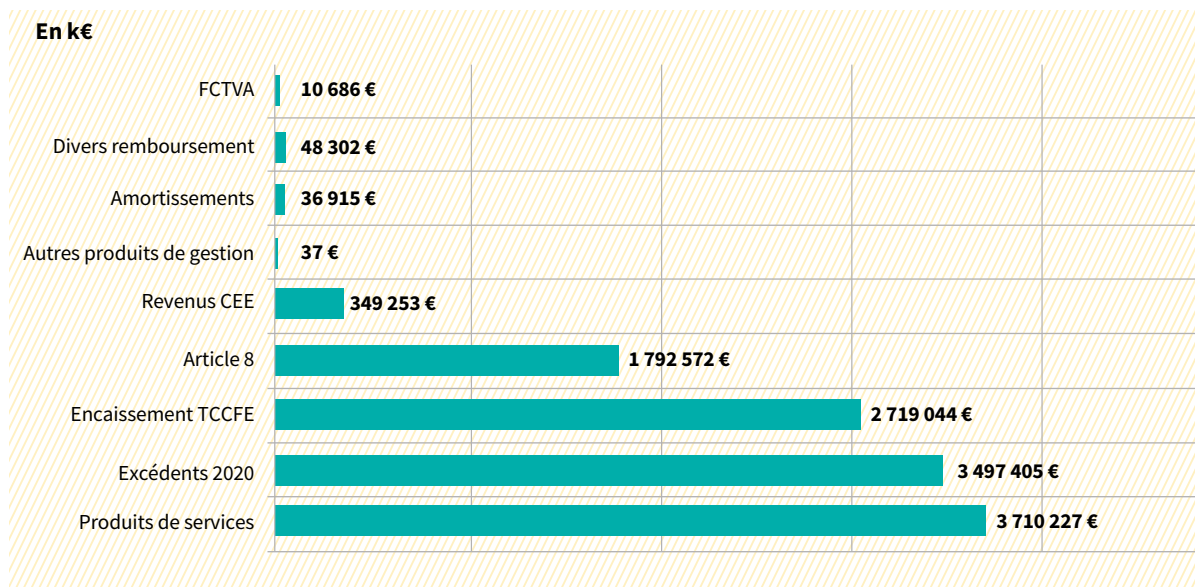


COMMUNES au 31/12/2021	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	Bruno CAUQUIL	Éric LE RAY
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Jean-Claude HUSSON	Magali DESDOITS
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Christian GUILLOT
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Marc TIMSIT
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	Bruno BOUVERY	Arlette HUAN
RAMBOUILLET	Philippe COSTE	Clarisse DEMONT
	Benoît PETITPREZ	Jean-Louis MARION
	Leila YOUSSEF	Marie RICART
RENNEMOULIN	Benjamin DEVELAY	Laurent CLAVEL
ROSAY	Frédéric FERRY	Christophe PERREL
ST ARNOULT-EN-YVELINES	Michel JOLLY	Thierry FARROUX
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Farès LOUIS	Jacques DELEPOULLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI	Nicolas LEGUAY
	Elisabeth GUYARD	Ilham NASRI
	Serge MIRABELLI	Maurice SOLIGNAC
SAINT ILLIERS LA VILLE	Sylvain DANIEL	Philippe SALGADO
SAINT ILLIERS LE BOIS	Joel CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Christelle BARDEILLE
SAINT-REMY-L'HONORE	Patrick RATEL	Gérard BUISSON
SARTROUVILLE	M'barek BOUCHLLIGA	Arlette LEBERT
	Benoit BOUHEBEN-DEMAY	Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN
	Hassan DRIF	Benoit NOJAC
	Nadia EL LETAIEF	Dolorès PINTO RODRIGUES
	Alice HAJEM	Brigitte THOUVENIN
SAULX-MARCHAIS	Maryline GAMBLIN	Jacques CHAUMETTE
SEPTTEUIL	Nicolas MORICE	Valérie TETART SALMON
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Sandrine JOURNÉ
THOIRY	Anne N'DIAYE	Bruno JESUS
TOUSSUS-LE-NOBLE	François-Xavier MOREAU	Muriel COSTERMANS
VICQ	Heraldo VILLEGAS	Yann ROBERT
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE	Patrick BOURDEAUX
VILLIERS-ST-FREDERIC	Xavier MURAT	Vincent PATRONE

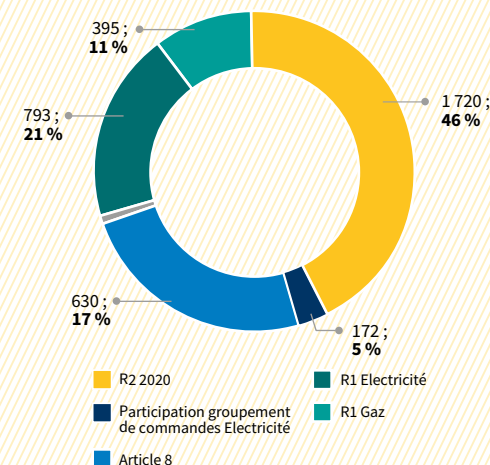
EPCI au 31/12/2021	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER	Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET
SIRE	Cédric AOUN	Jean-Pierre LAIGNEAU
SQY	Françoise BEAULIEU Laurent BLANCQUART Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL	Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRIN Sophie STUCKI
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Fabien AUFRECHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Aliou GASSAMA Stéphane JEANNE Joël MARIAGE Didier MARTINEZ Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Jean-Luc SANTINI Dominique TURPIN Lionel WASTL	Maurice BOUDET Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Edwige HERVIEUX Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI
SIERTECC	Cédric AOUN Rachid BOUHOUCHE Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES	Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2021

LES RECETTES 2021



Détails des produits des services : 3 710 k€



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) :

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Électricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes :

Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achat d'énergie et de bornes de recharge). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Bonnelles depuis 2021.

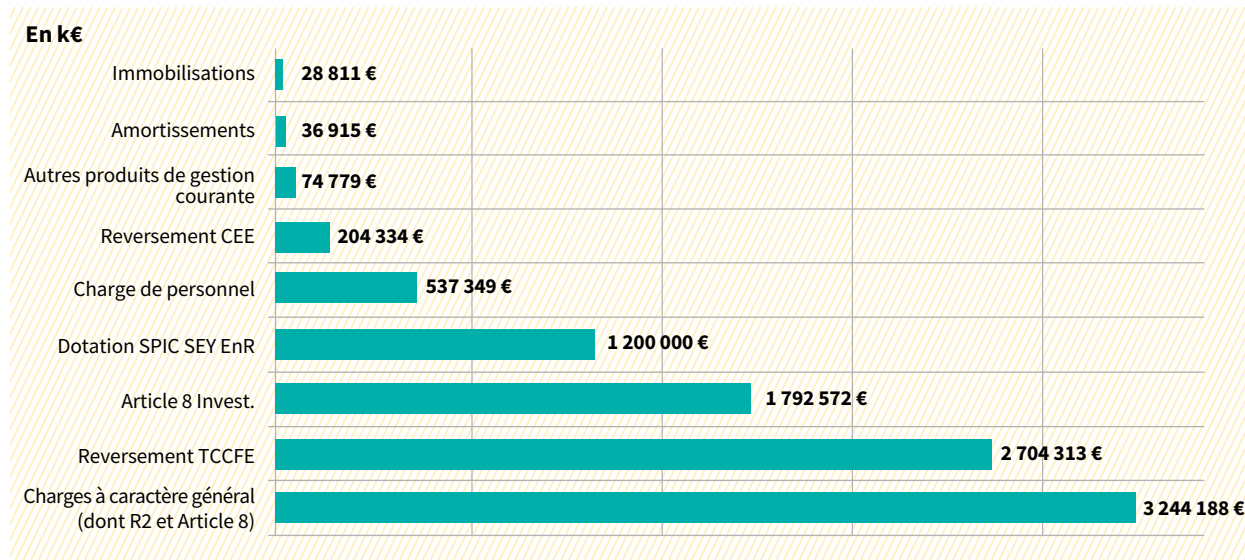
Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

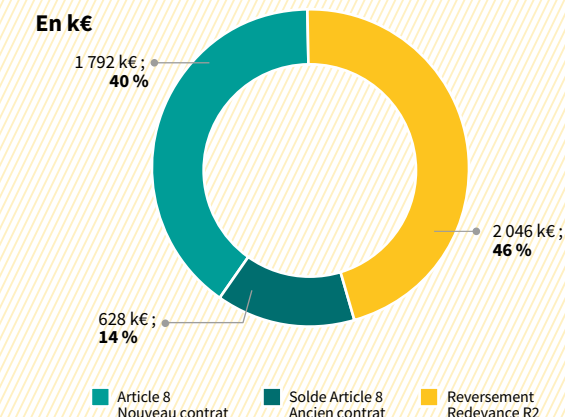
Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.



LES DÉPENSES 2021



Détail R2 / Article 8



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général :

Elles regroupent les charges de structure (achat d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de 8 % des dépenses de fonctionnement en 2021.

De l'atténuation des produits :

Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Électricité.

Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles :

Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles :

Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	2019	2020	2021
Mandats de dépenses	1229	1162	1257
Titres de recettes	739	962	570
TOTAL	1968	2124	1827
Variation 2019/2021		-7,16 %	

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

La baisse du nombre de titres en 2021 s'explique par un regroupement des titres de TCCFE par fournisseur au lieu d'un titre par commune pour certains.

NOUVEAUTÉS 2021

- Mise en place de la signature électronique
- Phase de test d'octobre à décembre pour la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 01/01/2021.



Les documents budgétaires sont consultables sur notre site Internet :

<https://www.sey78.fr/presentation-du-sey/budget-et-moyens-financiers-du-sey>

LES RESSOURCES HUMAINES

I UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Aurélien Moreau
Contrôle de concession
Électricité, MDE et ENR
Technicien principal



Vinciane Authelet Champol
Juridique et Partenariat
Attaché



Denis Karm
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Michèle Gavois-Mage
Programmes de travaux,
redevances et CEE
Adjoint administratif
principal



Paulo Dos Ramos
Travaux et bornes de recharge
Technicien principal



Delphine Clairet
Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



Nadège Naëron
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif
principal





I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière. Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

8 agents dont 5 titulaires et 3 contractuels

4 Femmes



4 Hommes

537 349 € Charges de personnel

I DÉPART DE STÉPHANIE MARETTE ET ARRIVÉE DE MICHÈLE GAVOIS-MAGE :

Après 12 années de service au sein du SEY sur le poste de Gestionnaire des programmes de travaux et redevances, Madame Stéphanie MARETTE a sollicité un détachement auprès du ministère des Armées. Nous lui adressons tous nos remerciements pour son expertise, son dévouement et ses qualités humaines, et lui souhaitons une bonne continuation dans sa nouvelle vie professionnelle. Elle a été remplacée depuis mars 2022 par Madame Michèle GAVOIS-MAGE, agent titulaire de la section Territoriale de Voirie Sud de la Ville de Paris, en détachement. Nous souhaitons la bienvenue à Michèle dans notre équipe.

I COMMUNICATION



La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet.

www.sey78.fr

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : **accueil@sey78.fr**

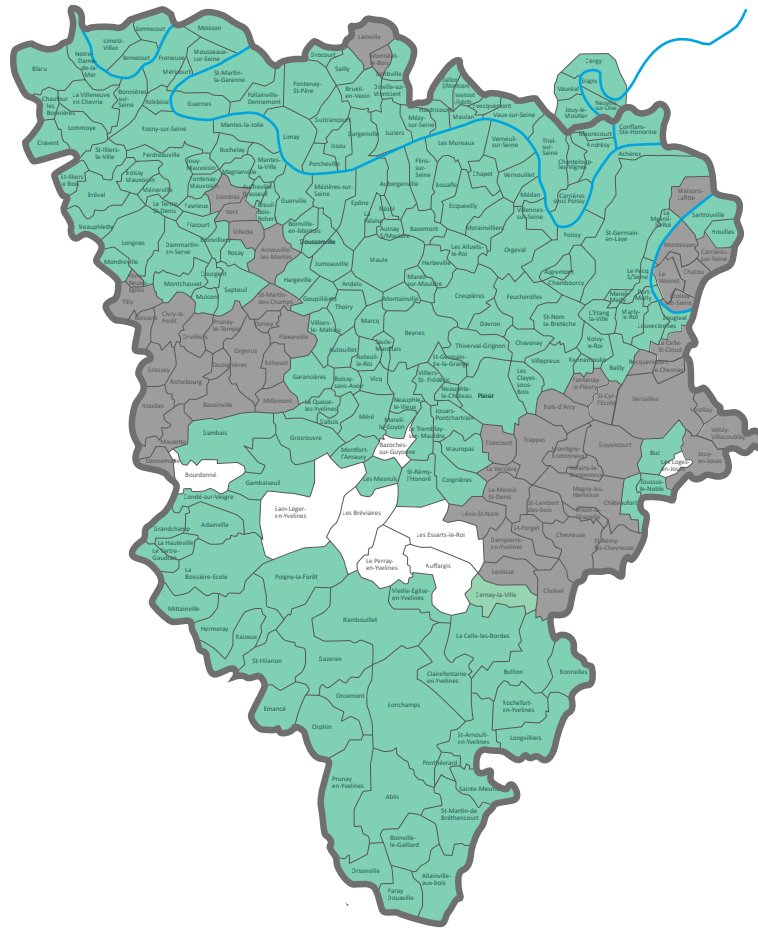
Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.



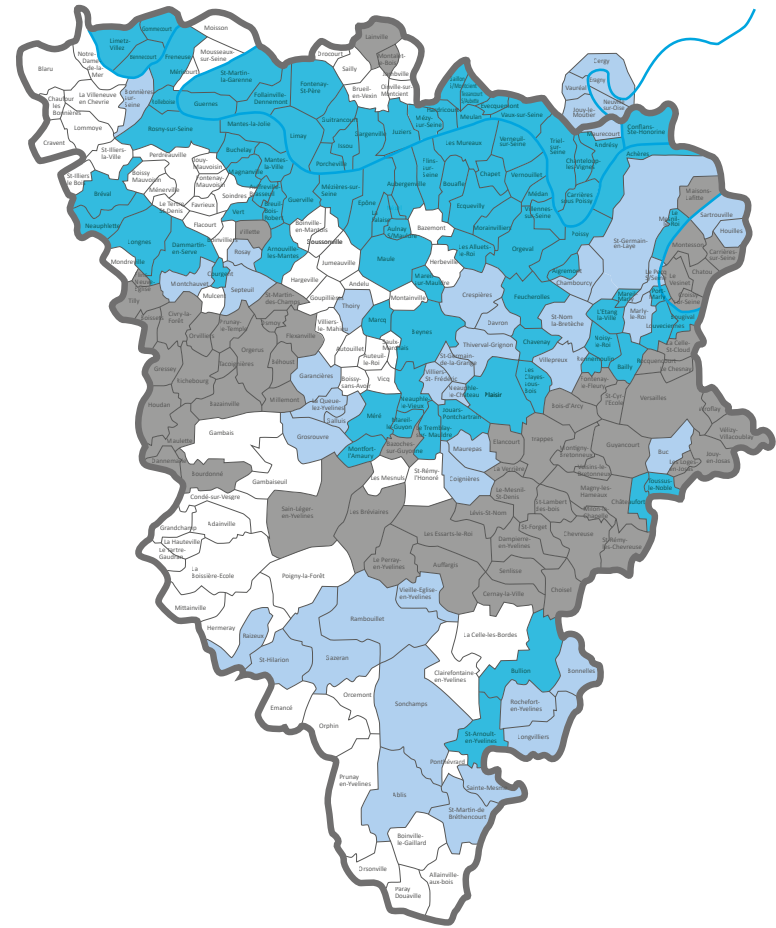
CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

I COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

I COMPÉTENCE GAZ



Communes desservies en gaz, appartenant au SEY :

- Adhérentes pour la compétence gaz
- Non adhérentes pour la compétence gaz

- Communes adhérentes à d'autres autorités concédantes ou indépendantes
- Communes non desservies en gaz



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !



sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr